

**Au Conseil communal
du Mont-sur-Lausanne**

**Rapport de la Commission des Finances
Chargée d'examiner le préavis municipal n°09/2024
Comptes 2023**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux ;

Organisation

La commission des finances (ci-après CoFin) s'est réunie à 2 reprises, sous la présidence de M. Marc Maillard, pour étudier les comptes 2023 et préparer ce rapport.

Une première séance, le 7 mai, a permis à la CoFin de prendre connaissance de ces comptes et de préparer sa rencontre avec la Municipalité. A cette occasion, elle a adressé une liste de questions à la Municipalité, auxquelles, celle-ci présente *in corpore* accompagnée de Monsieur Laurent Vial, boursier communal, a pu répondre de vive-voix le 14 mai, lors d'une deuxième séance.

Une dernière consultation, en ligne, a ensuite permis de s'accorder sur le contenu du présent rapport.

En préambule, la CoFin tient à remercier la Municipalité d'avoir donné suite dans les délais pour permettre la rédaction de ce rapport dans les temps. De plus, elle veut relever une fois de plus le travail fourni en amont pour la réalisation du budget et de son préavis, la qualité de la documentation fournie, les réponses apportées et la cordialité qui a prévalu durant les débats.

Préambule

Pour la quatrième année consécutive, les comptes annuels de la Commune du Mont-sur-Lausanne présentent un excédent de revenus. Dans le détail, c'est plus de CHF 3.3 millions de revenus excédentaires qui ont été enregistrés, soit une différence de CHF 6.4 millions au regard d'un budget qui lui postulait sur un excédent de charges de CHF 3.1 millions. C'est la conjonction entre des recettes supérieures à celles budgétisées (+6.83%) et des charges inférieures (-3.60%) qui expliquent ce résultat positif. Il en résulte, dans les comptes 2023, une marge d'autofinancement de CHF 8.1 millions, soit CHF 6.9 millions de mieux que prévu au

budget et près de CHF 1.3 million de mieux par rapport aux comptes 2022, ce qui place cet exercice parmi les meilleurs réalisés par la commune du Mont durant les 10 dernières années.

Commentaires généraux

Comme indiqué ci-dessus, les comptes 2023 présentent une différence de CHF 6.4 millions avec les prévisions budgétaires qui indiquaient un excédent de charges. Globalement, les charges s'avèrent inférieures au budget de CHF 2.3 millions (-3.60%) et les revenus supérieurs de CHF 4.1 millions (+6.83%).

Pour la Municipalité, ce résultat est une relative surprise, car plusieurs facteurs non prévisibles se sont ajoutés aux prévisions faites en 2022, au moment de l'élaboration du budget. Ainsi au niveau des charges la participation à la péréquation intercommunale et à la cohésion sociale, basée sur un décompte provisoire du canton s'est trouvée surestimée de CHF 1.82 millions. De même les participations au frais de garderie et de transports publics ont diminué de près de CHF 0.5 million. De plus contrairement à ce qu'imaginé les tarifs de l'achat d'eau, d'énergie et de combustibles ne se sont pas envolés et une économie de l'ordre de CHF 200'000.- a pu être réalisée.

Quant aux revenus, la CoFin remarque que la méthode de calcul de notre administration pour estimer les entrées fiscales paraît très fiable, puisqu'en ce qui concerne les recettes fiscales selon taux l'écart entre la somme budgétisée et les impôts rentrés est de moins de 1%. La commission recommande donc de ne pas changer la méthode d'estimation des recettes fiscales pour les prochains budgets.

Les estimations sont inévitablement plus aléatoires pour ce qui concerne les impôts conjoncturels (successions, donations, droits de mutation et gains immobiliers) avec un écart de 8.2%, cette année avec, en particulier, un impôt sur les gains immobiliers particulièrement profitable (+1.05 million), compensant en partie des droits de mutations et des impôts fonciers en baisse. C'est principalement par le biais de la l'augmentation du produit des taxes et émoluments perçus par l'administration (+1.5 million), le décompte final de l'EFAJE (+0.7 million), la dissolution de certains fonds de réserve (*i.e.* 9281.10 et 9281.11 : Fonds de renouvellement et de rénovation, et 9280.03 : Réserve dispense abri PC (+ 1 million) que les revenus communaux ont pris l'ascenseur.

Avec un excédent de revenu final de CHF 3'383'770.13 à porter au capital, le résultat 2023 est en ligne avec les excédents de revenu des dernières années (CHF 3.1 millions en 2022, CHF 4.4 millions en 2021 et CHF 2.7 millions en 2020)

Parmi les points importants que la CoFin a pu discuter avec la Municipalité figurent en particulier :

- Les recettes fiscales liées au taux sont en légère augmentation par rapport à 2022 (+3.1%) sans que le nombre de contribuables ait augmenté (diminution même de 9297 à 9274 habitants entre le début et la fin de l'année). Aussi bien l'impôt sur les personnes physiques que morales est en augmentation traduisant ainsi la bonne santé économique de nos concitoyens. Au niveau des impôts conjoncturels, ce sont principalement les impôts sur les gains immobiliers qui progressent, alors que celui sur les successions et donations et les impôts fonciers sont en léger replis.
- La CoFin relève que conformément à ses recommandations dans le cadre du budget 2023, le fonds de réserve pour l'entretien des bâtiments et domaines a été entièrement dissout

dans les comptes 2023. C'est aussi le cas pour le fonds de réserve pour dispense abri PC, qui a été utilisé, en partie, pour l'amortissement des travaux de rénovation de l'abri PC de Crétaison et comme contribution aux frais de l'ORPC, avant d'être finalement dissout en fin d'année, avec comme corollaire effet positif sur les comptes 2023.

- Au chapitre des fonds de réserve, la CoFin fait aussi remarquer au Conseil que le fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules, machines et matériel a été mis à 0, avec des attributions en 2023 ne permettant que de couvrir les dépenses annuelles.
- Malgré des investissements importants pour la réalisation de ses infrastructures (collège du Mottier B, des aménagements routiers et des collecteurs), l'année écoulée n'a pas cependant pas été aussi active que prévue avec CHF 9.8 millions effectivement dépensés contre CHF 20.1 millions au budget (soit plus de 50% de moins). Au regard de la marge d'autofinancement de CHF 8.1 millions dégagée en 2023, les investissements ont pu être financés à hauteur de 83%. Remarquons, cependant qu'à nouveau, et comme les années précédentes, ce sont toujours principalement pour les travaux préavisés pour les routes et les collecteurs que ces investissements ne sont pas réalisés dans l'année. Cette année également près de CHF 2 millions prévus pour la politique foncière, et CHF 1 million pour la transition énergétique n'ont pas été investis.

La CoFin s'inquiète cette année encore du montant très élevé des investissements non réalisés en 2023 et craint que ceux-ci soient difficiles voire impossibles à rattraper dans les années à venir au vu des ressources humaines limitées de la Commune. Même si cela ne fait pas partie de ses responsabilités, La CoFin demande qu'à l'avenir les investissements budgétisés soient mieux mis en adéquation temporelle avec ceux réalisés.

- A noter finalement que la dette envers les banques et institutions financières s'est légèrement accrue CHF 50 millions à 53 millions, laissant encore beaucoup de marge pour la réalisation des investissements à venir.

Commentaires sur les comptes de fonctionnement par dicastère

1. ADMINISTRATION GENERALE (écart de revenu de +4.7% entre les comptes et le budget et de charges de 14.8% par rapport aux comptes 2022)

L'écart positif de CHF 384'373.- avec le budget s'explique principalement par des charges de participation au déficit des transports publics moindres que budgétés (CHF 3.6 millions vs CHF 4.0 millions). Par contre comparé aux comptes 2022, cette participation est près de CHF 0.7 million supérieure, et l'augmentation des couts du personnel et de l'administration CHF +0.3 million explique la forte augmentation de ces couts de fonctionnement.

102 - Municipalité

3003.xx - Rétribution des autorités

Dans le préavis 05/22, il était annoncé qu'une information détaillée sur les jetons de présence versés par les associations de communes aux membres de la Municipalité serait visible dans les comptes à partir de 2023. Force est de constater que ce n'est pas le cas, mais nous avons

pu vérifier que la ligne comptable 3003.10 a été ajoutée pour 2024. Nous aurons donc accès à cette information lors des prochains comptes.

110 - Administration communale

3170.00- Frais de réceptions et de manifestations

La CoFin a souhaité avoir un peu plus de détails sur le soutien aux activités sportives apparaissant dans les commentaires. La Municipalité nous a répondu qu'il s'agit des prémices d'une politique sportive que la Municipalité souhaite développer. En l'occurrence, il s'agit d'une action qui a été mise sur pied par la commune en collaboration avec MotionLab pour la préparation aux sports d'hiver, d'où sa présence dans le compte Manifestation. Il est à relever que d'autres actions en faveur du sport sont soutenues par la Commune, mais au travers des écoles ou des sociétés locales. Le soutien financier au sport est donc ventilé dans différents comptes.

150 - Affaires culturelles, loisirs

3659.01 - dons culturels ; 3809.00 - Attribution fonds réserve institutions culturelles et 4801.00 - Prélèvement au fonds de réserve

Ce fonds est annuellement doté de 5000.-, et ensuite chaque charge sous forme de dons culturels est compensée par un prélèvement du même montant sur le Fonds. La CoFin s'est questionnée sur le bienfondé du maintien de ce mécanisme comptable. Il nous a été répondu qu'aucune trace sur l'origine de ce mécanisme antérieur à 1995 n'a été trouvée. Mais ce fond est voué à disparaître avec l'introduction de MCH2 (2025), comme la plupart des fonds de réserve non affecté, pour autant qu'ils ne soient pas dotés d'un règlement.

176 – Installations sportives

35223.01 - Participation au déficit du CSM

La CoFin s'étant interrogée sur la méthode dont est calculée la participation des communes aux déficits du Centre sportif de Malley (CSM) ; elle a reçu la note explicative pour ce calcul, et a pu en apprécier la subtilité. Pour résumer, le calcul tient compte de la péréquation, de la qualité des relations en transport publics au CSM et d'éventuelles infrastructures existantes sur la Commune. Tout est protocolé dans la convention d'actionnaires. Précisons encore que le montant de 2023 dans les comptes de la Commune correspond aux déficits des comptes 2022 du CSM, bien-même que la piscine n'était pas encore ouverte toute l'année sur ce site.

190 - Informatique

4801.00 - Prélèvement fond de réserve

Le prélèvement de CHF 35'372.- sur ce fond correspond à une partie du matériel acheté (compte 3101.00).

2. FINANCES (écart de revenus de + 4.9% par rapport au budget ou de +4.2 % par rapport aux comptes 2022)

Ce sont l'impôt sur le bénéfice des personnes morales et la part à l'impôt sur les gains immobilier qui se sont avérés supérieurs au budget, ainsi que le retour sur les dépenses

thématiques, supérieures aux attentes qui expliquent en grande partie l'excédent de revenus de CHF +1.5 million observé dans ces comptes de fonctionnement.

210 - Impôts

4011.00 - Impôt sur le bénéfice des personnes morales (PM)

La CoFin a demandé à la Municipalité si elle savait si l'augmentation de cet impôt était due à une meilleure conjoncture en 2023 comparé à 2022, ou s'il s'agissait plutôt d'une augmentation du nombre de PM sur la Commune. Selon la Municipalité, il s'agit d'un peu des deux. Les recettes proviennent à 77 % des acomptes 2023 et pour le reste des corrections 2008-2022. Entre 2021 et 2022, le nombre de PM (environ 7700) n'a pas évolué, par contre il y a eu une augmentation importante en 2023. Mais nous savons aussi qu'un départ d'une grande entreprise est prévu cette année (agrandissement plus favorable ailleurs). Donc difficile de parier sur une pérennisation de cette augmentation.

4411.00 - Part à l'impôt sur les gains immobiliers

La CoFin s'est interrogée si le montant élevé de l'impôt sur les gains immobiliers provenait des ventes du SAF ou d'autres biens. Bien qu'il n'y ait pas de tableau produit par l'administration des finances qui résumerait les transactions engendrant un impôt sur les gains immobiliers, la Municipalité peut avoir une idée, car elle voit passer toutes les ventes dans le cadre de l'exercice du droit de préemption. Sans avoir des statistiques exactes, on peut dire que la réponse est les deux, il y a aussi beaucoup de mouvements dans les anciennes zones villas.

3. 3. DOMAINES ET BATIMENTS (écart de revenu de 20.1% entre les comptes et le budget et de 0.6 % par rapport aux comptes 2022)

La CoFin relève que l'important écart au niveau des revenus par rapport au budget (+ CHF 1.2 million) s'explique partiellement par La dissolution du fonds de réserve pour entretien des bâtiments et domaines, ainsi que certaines subventions étatiques perçues qui ont contribué à améliorer le résultat. En outre, les charges de réparations programmées des bâtiments se sont avérées globalement inférieures au budget. On remarque par ailleurs une grande stabilité par rapport à 2022.

3500 – Comptes communs

4802.00 - Prélèvement sur fond entretien des bâtiments

Au début de l'exercice 2023, le fonds de réserve d'entretien des bâtiments est doté de CHF 984'510.85 (cf page 60, 9281.11.00). Les réparations programmées des bâtiments sont tout d'abord prélevées sur ce fonds pour un montant total pour tous les bâtiments de CHF 611'290.10. Chaque bâtiment ayant bénéficié d'une partie du montant de ce fonds comporte un compte de revenus 4802.00 (Prélèvement au fonds) et un compte de charge 3141.xx (Réparation programmée). Le solde de CHF 373'220.75 est ensuite dissout définitivement pour solder ce fonds une fois pour toute. Ce montant de CHF 373'220.75 et le prélèvement des CHF 611'290.10 sur le fond sans attributions nouvelles au fond contribuent donc à l'excédent de revenu de l'exercice 2023. Le montant provenant de la dissolution vient augmenter d'autant le Capital communal.

3508 – Collège des Planches

3121.00 - Achat d'eau, énergie et combustible

Ce montant est plus faible que budgétisé car le collège des Planches n'a été occupé par le collectif d'artistes que 5 mois depuis août 2023 et pas de manière continue. Les frais de chauffage sont moins élevés que prévu. Idem pour les frais d'entretien du bâtiment.

3518 – Eglise et Chambrette

4272.18 - Loyer antenne téléphonie mobile

Ce loyer annuel de CHF 8'000.- est attribué selon décision de la Municipalité en 2002 à un fonds de rénovation du Temple (cf. Page 60, 9282.07.00) qui se montait à CHF 164'666.- au début de l'exercice 2023. Ce fonds va être lui aussi dissout dans les années à venir prochaine au moment du passage à MCH2.

3535 – Collège du Mottier G - Bâtiment modulaire

3161.00 - Loyers

La Commission s'est étonnée de ne voir figurer que la location pour le premier semestre 2023 pour ce bâtiment modulaire. A cette interrogation la Municipalité nous a expliqué que conformément au préavis 05/21 (Travaux de rénovation du Mottier B) tous les loyers étaient déjà comptabilisés à l'exception de cette dernière tranche pour le 2ème étage. La CoFin prend acte tout en se demandant pourquoi alors ces 6 mois n'avaient pas été pris en compte aussi dans ce même préavis.

4. 4. TRAVAUX (écart de revenu de 18.6% entre les comptes et le budget, mais écart de charge de +1.9% par rapport aux comptes 2022)

Les principaux écarts au budget, pour un total de CHF 937'350.-, sont identifiés dans les mouvements liés aux perceptions des taxes qui sont globalement tous supérieures aux montants budgétés. Comparé à 2022, les comptes de fonctionnement sont stables, en ne présentant un écart de charge que de CHF 78'400.-

420 – Urbanisme et développement durable

3189.04 - Plan d'extension

Concernant la rubrique du plan d'extension, les dépenses de 489'802 CHF en 2023 comprennent diverses études d'urbanisme, notamment pour les plans d'affectation Mont-Centre et Pra-Prévoit, le plan communal de mobilité (partagé à 50% avec le Service infrastructures et mobilité), la ligne TL21 (dans le cadre du SDNL) ou encore le schéma directeur de développement territorial (SDDT).

À noter que ces études-là ne figurent pas dans le résumé des frais d'étude listés à la p. 6, car ce n'est pas le même numéro de compte (3189.04 contre 3189.05). Afin d'avoir un aperçu complet des études externes mandatés par la Municipalité, la CoFin souhaite que tous les frais d'étude soient intégrés dans le tableau de la p. 6.

4309.00 - Taxes équipements communautaires

Sur les taxes d'équipements communautaires perçues en 2023 (1'361'681 CHF) il y a environ 900'000 CHF payé par les propriétaires du SAF suite au jugement du Tribunal fédéral en faveur

de la Commune et la facturation de la TEC aux propriétaires. Ces revenus prévus dans le budget 2024, ont déjà été payés par les propriétaires pour des questions fiscales avec une année d'avance.

421 - Développement durable

3666.00 - Subventions développement durable & 3801.01 - Taxe pour le développement durable

Le montant disponible pour les subventions au développement durable est basé sur le montant prévu au budget (545'000.- en 2023) et non pas sur le montant généré par la taxe (643 kCHF en 2023). En 2023, le fonds a été utilisé au maximum des montants disponibles avec environ 552'000 CHF de subventions qui ont été promises.

430 - Réseau routier

Pour le réseau routier, la CoFin constate un grand écart entre les dépenses budgétisées et celles réalisées en 2023, tant au niveau des investissements que des aménagements des routes (430.3142.60) ou de la réfection des routes (430.3142.61).

Parmi les raisons pour ces reports d'investissements routiers, la Municipalité évoque la durée d'approbation des plans par la DGMR qui prend plusieurs mois avant de donner le feu vert. Au niveau des aménagements routiers, la réfection du tapis de route au rond-point du Grand-Mont a été reporté à la demande des TL (pour cause de nombreux autres chantiers sur les lignes de bus à Lausanne). Quant aux moindres dépenses pour la réfection des routes, elles sont dues à une baisse des travaux d'urgence, ce qui est positif.

3801.00 et 4801.00 - Attributions et prélèvements au fonds véhicules et machines

Fin 2023, le fonds véhicules et machines (9281.10.00 au bilan) a été épuisé et le découvert de CHF 191'454.45 a été comblé par un prélèvement dans la réserve générale (rubrique 230.4801.00). Comme déjà mentionné, la CoFin s'est posée des questions sur la pertinence de ce fonds et s'il convenait de le dissoudre avant même la mise en route de MCH2. Pour finir elle propose à la Municipalité de continuer, jusqu'en 2026 et la mise en route du nouveau système comptable, d'attribuer au fonds uniquement les sommes correspondantes à celles nécessaires au renouvellement de sa flotte de véhicules et de machines, afin de maintenir le solde de ce fonds à 0.

440 – Place de sports - cimetière

3141.60 - Entretien places de sports

La forte augmentation entre 2022 (67'350 CHF) et 2023 (152'689 CHF), ainsi que le dépassement par rapport au budget sont liés à la construction du pumptrack au Châtaignier, au démantèlement et au remplacement des jeux à Coppoz, au démantèlement des perches pour des raisons de sécurité et le changement des ampoules du grand synthétique, ainsi qu'aux plus-values liées à ces travaux et un l'entretien des terrains de foot plus important en 2023 à cause de la chaleur et de la sécheresse.

450 – Ordures - déchets

3188.07 - Enlèvement, élimination des ordures

Les dépenses moindres pour l'enlèvement et l'élimination des ordures (-108'991 CHF par rapport au budget 2023) s'explique d'un côté par une diminution des quantités de déchets totales et par habitant, et de l'autre par un bon suivi de la gestion des déchets et une

recherche constante d'optimisation des coûts, par exemple: Différentes tournées de collectes des moloks sont effectuées de façon à vider ceux qui en ont besoin, les déchets des bennes de la déchetterie sont tassés de façon que les transporteurs ne prennent en charge que des bennes bien pleines.

4526.00 - Rétrocession périmètre vente de sacs

Les rétrocessions sont calculées selon les tonnages des déchets des sacs taxés collectés sur la Commune du Mont reçus à l'usine d'incinération Tridel. Le montant de la rétrocession est de 330.-/tonne HT. Le montant des rétrocessions a tendance à baisser au fur et à mesure que le tri des déchets se fait mieux, car les tonnages incinérés baissent.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES (écart de revenu de 15.7% entre les comptes et le budget et de charge de +13.4% par rapport aux comptes 2022)

L'écart positif de CHF 297'266.- avec le budget s'explique principalement par des charges globalement inférieures au budget, tandis que la différence de CHF -188'255.- par rapport à 2022 est principalement liée à la hausse des frais de transport pour les élèves et à la diminution des frais d'écolages et de participation payés par d'autres communes, une diminution qui s'explique parce qu'en 2022 il y avait eu un rattrapage de 4 ans.

510 - Enseignement

3171.00 - Manifestations culturelles et sportives

La hausse s'explique par une animation théâtrale sur 3 jours en fin d'année programmée par la Direction des écoles.

510 et 520 – Enseignement

3189.00 et 4359.01 Prestations exécutés par des tiers/Activités parascolaires, participation des parents

Depuis 2023 les activités parascolaires, qui étaient organisées avec le Mont Arts et Cultures, ont été internalisées et reprises intégralement par la Commune. Ce qui engendre des coûts supplémentaires, mais également des produits supplémentaires (participations des parents).

550 - Médiathèque scolaire et communale

4512.01 - Participation de l'Etat aux traitements du personnel

La subvention de l'Etat est proportionnelle aux charges (traitements du personnel, 550.3011.00). Etant donné que ces dernières sont nettement inférieures au budget en raison d'engagements prévus au 1^{er} mai mais effectifs le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre, la subvention est également diminuée.

570 - Réfectoire scolaire

3189.00 et 4652.00 - Prestations exécutés par des tiers/Vente repas Réfectoire

Les repas sont vendus au prix coûtants (CHF 9.00) La différence entre les prestations exécutées par des tiers et les ventes de repas au réfectoire représente les repas fournis au personnel encadrant. En outre, il y a quelques dépenses représentant la transition des 7P, qui arrivent pour la première fois au Mottier.

6. SECURITE PUBLIQUE (écart de +31.3% par rapport au budget 2022 ou de +4.9% par rapport aux comptes 2022)

Les écarts positifs de CHF +398'525.- par rapport au budget ou de CHF +134'516.- par rapport aux comptes 2022 sont principalement expliqués par la dissolution du fonds affecté à l'abri PC à fin 2023.

630 - Police sanitaire

3003.04 - Contrôle des denrées alimentaires

On constate un retour dans la norme usuelle des coûts relatifs au contrôle des champignons après la nette augmentation qui avait été constatée dans le cadre des comptes 2022.

660 - Protection civile

L'utilisation du solde du fonds abri PC a été validée par le Canton. La commune ne devra donc pas reverser des montants à l'Etat lors de la reprise financière des abris par le canton, reprise prévue pour 2025.

7. SECURITE SOCIALE (écart de revenu de 17.3% entre les comptes et le budget et de charge de +2.3 par rapport aux comptes 2022)

Cette rubrique est positivement impactée (CHF +1.8 million, par rapport au budget) par le décompte final de la facture sociale, inférieur de CHF 1.4 millions au montant initialement budgété et par le décompte final du réseau EFAJE qui présente un excédent CHF 0.7 million, alors qu'aucun revenu n'avait été porté au budget. La facture pour 2023 est sensiblement la même pour le Mont qu'en 2022 avec une différence de charges de CHF 189'837.-

710 - Service administratif

4525.01 - Décompte final Réseau EFAJE

La commune a bénéficié d'un important retour par rapport aux acomptes versés à l'EFAJE en début d'année. Cela s'explique par le fait que l'EFAJE est prudente dans la fixation de ses acomptes. Il ne paraît néanmoins pas judicieux de corriger les chiffres communiqués par l'EFAJE lors de l'établissement des budgets de la commune, car il n'est pas garanti que les acomptes se confirment toujours surestimés.

720 - Prévoyance sociale

La participation à la cohésion sociale de la commune est en nette diminution par rapport au budget. Cela s'explique par le fait que les acomptes transmis par le Canton au moment de l'établissement du budget 2023 se sont révélés largement surévalués. Cette surévaluation s'explique à son tour par le fait que les acomptes 2023 étaient basés sur les chiffres 2021, année dans laquelle la commune avait bénéficié de beaucoup de recettes extraordinaires. Le montant de la participation de la commune à la cohésion sociale du canton demeure néanmoins relativement stable par rapport au montant des comptes 2022.

Recommandation de la Commission des Finances

Au vu des informations et des points relevés, la Commission des Finances, unanime, propose aux membres du Conseil communal l'adoption des conclusions du préavis comme suit :

- Vu le préavis No 09/2024 de la Municipalité du 29 avril 2024 ;
- Ouï le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- D'adopter les comptes de l'exercice 2023 tels que présentés ;
- De porter l'excédent de revenus de CHF 3'383'770.13 en augmentation du compte 9290.00.00 - Capital.

Le Mont-sur-Lausanne, le 16 juin 2024

Le président-rapporteur : Marc Maillard



Ont participé à l'élaboration de ce présent rapport : Claudine Testaz-Rouiller, Jean-Pascal Blanc, Fabio Cappelletti, Martin Müller, Thierry Oppikofer et Jean-Marie Urfer.